

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
22 juin 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 22 juin 2015, à 21 h 40, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour à Lyster.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
22 juin 2015

**ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 22 juin 2015**

- 1 *AVIS DE CONVOCATION*
- 2 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 3.1 Demande d'aide financière
- 4 *ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 5 *LEVÉE DE L'ASSEMBLEE*

Avis de
convocation

Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.

167-06-2015
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

168-06-2015
Demande d'aide
financière

ATTENDU que la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE

169-06-2015
Adoption du
procès-verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

170-06-2015
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 43.

ADOPTÉE

<i>Initiales du maire</i>
<i>Initiales du dir. gén.</i>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière